POESIE

CHANT GRÉGORIEN A N.-D. DE LOURDES

Dédié à ma cousine Albertine G...

C'était dans un grand monastère
Au sein d'une sombre forêt :
Le vent d'automne dévorait
Avec un fracas de tonnerre
L'espace qui semblait rugir ;
La foudre hurlant, la tempête
Avec une fureur de bête
Empêchait les morts de dormir.

Psaumes de Dieu que j'entendis là-bas !
Sainte harmonie, éveille dans mon âme
Les purs élans qu'un soir tu m'inspiras
Lorsque j'allai prier à Notre-Dame.
Quand la vie est un lourd fardeau qui pèse,
Quand, comme un poids sur mon front impuissant,
Je porte au cœur quelque remords pesant
Dans de longs jours d'ennuis et de malaise,
Oh ! qu'il est doux de sentir, un moment,
Rentrer au cœur le parfum de la vie !
Et qu'il est doux d'endormir son tourment
A cette pure et celeste harmonie.

Il est minuit et dans chaque cellule
L'homme de Dieu rêve que son cœur brûle
D'un saint amour parmi les séraphins,
Loin de la terre et loin de ses chagrins,
Quand tout-à-coup, aussi triste qu'un glas,
Le son perçant d'une cloche qu'on sonne
Se fait entendre à travers le fracas
De l'ouragan et du vent qui résonne.
Tel, par ma foi, qu'un grand cri de hibou
Poussé, la nuit, au fond de la montagne,
Jette l'effroi dans les bois, la campagne,
Et fait trembler l'alouette en son trou.
Or c'est l'appel au bon religieux :
L'entendez-vous qui vaillamment se lève ?
La nuit est froide et le vent rend trileux...
Mais c'est pour Dieu qu'il laisse là son rêve.
Et puis déjà l'on entend sur les dalles
Tomber le pas du vieil abbé prieur
Qui, surpassant ses frères en ferveur
Autant qu'en âge, arrive vers les stalles
A chaque nuit, l'hiver comme l'été,
Toujours plus tôt que sa communauté,

. . . . . .

Drapés de blanc ils sont dans la pénombre
Rangés au chœur de la chapelle sombre.
Entendez-les murmurer ce doux chant...
Et méditez ! ô vous, monde méchant !
Ah ! méditer devant cette harmonie :
Moi, malheureux qui cherche dans la vie
A m'enivrer d'un plaisir passager,
Moi qui m'ennuis comme d'un grand danger
Quand Dieu m'invite à quelque sacrifice...
Moi méditer : c'est doubler mon supplice !
Pourtant ce sont des hommes comme nous,
Ces moines qui, fuyant ainsi le monde,
S'en vont là-bas dépenser, à genoux
Le souffle ardent de leur âme féconde.
Ils ont du cœur comme nous en avons,
Et de l'amour les douces passions
Jadis peut-être ont enchanté leur âme.
Aujourd'hui même il se peut qu'une flamme,
Autrefois vive et pure, ait pu survivre
Dessous la cendre à l'ombre de l'autel...
Et vous voyez loin du monde réel
Ces exilés qu'un fol amour enivre.

Sainte harmonie ! ô langage du ciel !
O doux accords, que de paix dans vos pauses !
Et que d'amour dans vos accents moroses !
A vous entendre on croit à l'Eternel.
Votre musique, ô héros de souffrance :
Ton harmonie, ô Grégoire le Grand,
C'est le murmure intime et suppliant,
C'est le sanglot de la douleur immense
Que souffre l'âme en sa triste prison !
Cette harmonie amoureuse et plaintive :
Mais c'est la voix de l'âme, la captive,
De ses douleurs l'éternelle chanson !

C'était dans un grand monastère
Au sein d'une sombre forêt :
Le vent d'automne dévorait
Avec un fracas de tonnerre
L'espace qui semblait rugir ;
La foudre hurlant, la tempête
Avec une fureur de bête
Empêchait les morts de dormir.

EDMOND-W. BURON.

SYMPATHIE

A LA FAMILLE ARTHUR DANSEREAU

...Plus les sympathies sont vives, sincères, cordiales quand elles nous sont témoignées à certains moments tristes de la vie, plus la douleur qui nous étreint nous fait voir l'immensité de la perte que nous pleurons.

Si ce sentiment des cœurs amis augmente nos regrets, il doit aussi nous être d'une grande consolation.

Ainsi, dans un deuil royal ou officiel, où les drapeaux sont en berne, où les gens sont plus ou moins officieusement compassés ; où, trop souvent, la présence et la tenue sentent la commande, l'étiquette, ceux qui partent et ceux qui les accompagnent à leur dernière demeure ne doivent pas éprouver les consolations que donnent autour d'une chère dépouille la présence d'amis, d'étrangers même, unissant leurs larmes à celles des attristés.

Ce spectacle d'une personne chère, regrettée et pleurée indistinctement par tous, est certainement d'une grande consolation et d'un effet bien salutaire pour tous, car il nous engage à suivre l'exemple de ceux qui ont laissé sur cette terre comme un rayon de lumière divinement céleste.

Marchons donc dans ce sillon lumineux où nos âmes se rattachent aux âmes disparues, en s'en rapprochant, et pleurons, oui, pleurons, car les larmes sont non-seulement des pierres précieuses déposées dans nos cœurs par les vertus et l'amour des envolés, mais elles sont surtout une prière, prière qui nous console, prière qui fait sourire nos morts, prière qui réjouit le Ciel !...

G.-P. L.

L'UNION FRANCO-CANADIENNE

SON PREMIER BUREAU DE DIRECTION

Nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs le groupe des directeurs qui ont assuré les progrès et continuent de garantir le succès de l'une de nos plus actives et prospères sociétés nationales de bienfaisance : l'Union Franco-Canadienne.

Fondée, il y a deux ans à peine, sous le vocable de Société de Protection des Malades, cette société a grandi sous les auspices et avec l'actif et intelligent concours d'hommes comme M. le curé Auclair, de Saint-Jean-Baptiste de Montréal, de M. le Dr Desroches, du Conseil provincial d'hygiène, de M. l'avocat Gustave Lamothe, C.R., de M. L.-G. Robillard, sec.-gén. etc, etc.

La Société de Protection des Malades fut, au début, une société purement locale ; mais elle a déjà pris tant d'extension dans notre province ; elle paraît appelée à se développer si généralement aux Etats-Unis où l'on sollicite depuis longtemps sa bienfaisante influence sociale, qu'elle a cru devoir se donner un titre d'un intérêt plus général.

Réunis en convention, le 1er février dernier, les membres de cette association ont décidé de lui donner le nom de : Union Franco-Canadienne.

Du document volumineux et fort intéressant que formait le rapport général du secrétaire, présenté à cette convention et unanimement approuvé par elle, nous extraierons simplement quelques chiffres. Ils témoignent des progrès remarquables de la plus jeune de nos sociétés nationales de bienfaisance catholique et nationale et de ses aptitudes à prendre bientôt rang parmi les plus florissantes.

A la caisse des secours en maladie, première et principale raison d'être de l'Union Franco-Canadienne, neuf cent trente-sept membres ont demandé à être reçus depuis ses vingt-huit mois d'existence. Deux cent quatre-vingt-dix-neuf ont été refusés dès l'abord ou rayés depuis. Six cent trente-huit sont actuellement en regle avec l'assurance.

A la caisse de dotation, datant d'une vingtaine de mois seulement, cinq cent quatre-vingts candidats ont demandé leur inscription. Cent soixante-et-un ont été refusés ou rayés ; quatre cent dix-neuf sont régulièrement membres.

Dans ces deux cas, l'association n'a pas enregistré un seul décès, ce qui témoigne de la compétence et de la discrétion de ses médecins examinateurs et reviseurs.

Du 1er février 1896 au 1er février 1897, le fonds de secours a reçu par ses diverses succursales, au nombre de cinquante-cinq déjà, réparties par toute la province, le joli denier de $2,868.32. Dans le même laps de temps, il a distribué, sous forme de secours en maladie, $1,879.41, réparties entre quatre-vingt-dix-huit différentes personnes, dans trente-six paroisses. N'y a-t-il pas là une œuvre magnifique de chrétienne charité et de philanthropie ?

L'Union Franco-Canadienne, en dépit de ces abondantes gratifications, répandues aux foyers où la maladie semait ses angoisses, commence son nouvel exercice avec une encaisse de près d'un millier de dollars, que vont grossir les contributions mensuelles régulières.

La caisse de dotation, en plus des souscriptions permanentes de ses membres fondateurs, a reçu, au 1er février 1897, la somme de $3,532.97. Comme nous le disions plus haut, elle n'a pas encore déboursé un sou.

Les recettes du fonds général de l'Union Franco-Canadienne se sont élevées à un total de $4,038.80

Si l'on additionne les trois sommes totales que nous venons de mentionner, on verra que s'élèvent déjà à plus de $10,000 les économies que l'Union Franco-Canadienne a réussi à faire réaliser à 638 de nos compatriotes, pour leurs jours de maladie ou pour leurs héritiers, quand la mort viendra frapper le chef de la famille.

Ces résultats sont très édifiants, et rien d'étonnant à ce qu'ils aient été accueillis des intéressés avec la plus grande faveur.

Après l'adoption du rapport général, furent soumis les règlements de la nouvelle " Union Franco-Canadienne." Ils ne diffèrent pas sensiblement de ceux qu'avait déjà la " Société de Protection des Malades." La modification la plus notable est l'adjonction d'une " section spéciale " des dames et demoiselles, décrétée par l'Union Franco-Canadienne, pour participer aux bénéfices de sa caisse de dotation uniquement. Elle s'augmente, de ce chef, d'un noyau d'une cinquantaine de membres, en absorbant " l'Union protectrice des femmes et jeunes filles," laquelle se fusionne avec l'association aînée.

L' " Union Franco Canadienne " est ainsi la première à offrir aux femmes du Canada français l'avantage de participer aux bienfaits d'une société catholique et nationale d'assurance par la mutualité.

Et cette heureuse démarche, elle l'acclama avec l'entier assentiment des autorités religieuses dûment consultées.

Le sociétaire de l' " Union Franco-Canadienne " peut aujourd'hui, non-seulement assurer des ressources à sa famille après sa mort, à lui, mais également, à taux proportionnés, dans ce grand deuil que laisse toujours le départ de l'ange du foyer, de la mère. Nul doute que Canadiens et Canadiennes, des deux côtés de la frontière, vont profiter, en grand nombre, de cette favorable opportunité.

L'élection du nouveau bureau de direction se fit aussi à ce congrès du 1er février. Furent réélus, unaniment, parmi les anciens directeurs, MM. Cloutier, Dr Desroches, Denault, Dr Boucher, Larrivée, Dr Barrette. Trois fauteuils restaient à remplir pour remplacer les directeurs sortants. MM. l'abbé J.-B. Morin, à l'unanimité, L.-J.-S. Lamarche, N. P., et Arthur Paradis, marchand, à la majorité des voix, furent désignés pour occuper ces postes.

Comme fondateurs, MM. le curé Auclair, Lamothe, C. R., et M H. Pelletier, avocat, président sortant, sont directeurs à vie et de droit.

L'assemblée des directeurs eut lieu immédiatement et constitua le bureau comme suit : M. l'abbé M. Auclair, président ; MM. G. Lamothe, 1er vice-président ; J.-M.-A. Denault, 2e vice-président ; J.-G. Robillard, secrétaire ; F.-X. Larrivée, ass.-sec. ; Réal Cloutier, trésorier ; Dr J.-I. Desroches, médecin en chef ; Dr S. Boucher, premier médecin examinateur ; directeurs, MM. H. Pelletier, Dr P. Barrette, l'abb